



SOCIÉTÉ DE LA
TOUR EIFFEL

Société anonyme au capital de 249.132.144 euros
Siège social : 20-22 rue de la Ville l'Évêque - 75008 PARIS
572 182 269 RCS PARIS

DESCRIPTIF DE PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

1- Assemblée générale des actionnaires ayant autorisé les rachats des titres

Assemblée générale mixte du 29 mars 2007

2- Nombre de titres et part de capital que Société de la Tour Eiffel détient directement ou indirectement

Au jour de la publication du présent Descriptif, Société de la Tour Eiffel ne détient aucun titre propre de manière directe ni indirecte.

3- Répartition par objectif des titres de capital détenus au jour de la publication du présent Descriptif

Sans objet du fait de l'absence de détention de ses propres titres par Société de la Tour Eiffel.

4- Objectifs du programme de rachat

- assurer, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement et au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, l'animation du marché et la liquidité des transactions,
- permettre l'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe bénéficiaires d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce et procéder à des attributions gratuites d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,

- procéder à des remises d'actions en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.

5- Titres concernés par le programme de rachat

La présente opération concerne les actions de la Société de la Tour Eiffel, cotées sur Eurolist à la Bourse d'Euronext Paris (code ISIN FR 0000036816).

6- Nombre maximal de titres dont le rachat est autorisé

Le nombre maximal de titres dont le rachat est autorisé à la date du présent communiqué est de 519.025 actions représentant 10 % du capital de la Société de la Tour Eiffel.

7- Identité du prestataire de services d'investissement intervenant aux fins d'assurer l'animation du marché

Natexis Bleichroeder, filiale de NATIXIS.

8- Prix maximum d'achat

Le prix maximum d'achat a été fixé à € 175 représentant un montant de € 90 829 375.

9- Durée du programme d'achat

Le programme pourra être mis en oeuvre à compter de la date de publication du Descriptif pour une durée de dix huit mois à compter de la date de l'Assemblée générale mixte du 29 mars 2007, soit jusqu'au 29 septembre 2008.

Le présent descriptif sera diffusé selon la réglementation en vigueur de la Directive Transparence. Il est tenu gratuitement à la disposition du public au siège social 20/22, rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris, et est disponible sur les sites Internet de la Société de la Tour Eiffel (www.societetoureiffel.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Une copie sera adressée sans frais à toute personne en faisant la demande.

Contacts :

Mark Inch, Président directeur général
Robert Waterland, Directeur général délégué
Jérôme Descamps, Directeur général délégué
Société de la Tour Eiffel - 20/22, rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris
Tél : + 33 1 53 43 07 06
